

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 4

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possibilité d'augmenter sensiblement le nombre de volumes prêtés durant l'année. Il est recommandé aux lecteurs d'emballer soigneusement les livres lors du renvoi.

Jos. Dietrich, biblioth., Fribourg.

LES ASSURANCES DE « LA ROMANDE » EN 1954

Responsabilité civile. — Pendant l'année écoulée, nos abeilles ont causé par leurs piqûres de nombreux accidents dont certains ont eu des suites graves. Plusieurs personnes ont dû interrompre leurs travaux et avoir recours aux docteurs par suite de piqûres d'abeilles. Un troupeau de chèvres et différentes volailles ont subi des dégâts pour la même cause. A ce jour, l'assurance a versé comme indemnité, la somme de frs 1450,75. Malheureusement il reste deux cas en suspens. Dans le canton de Vaud nous déplorons en effet la mort à la fleur de l'âge d'un père de famille décédé en quelques minutes des suites de piqûres d'insecte. Vu la forte distance de tous ruchers du point où le drame se produisit, on peut difficilement l'attribuer à une piqûre d'abeilles. L'affaire est très difficile à solutionner. Le deuxième cas est moins grave, il s'est produit en Valais, où des abeilles qui venaient d'être amenées de la montagne piquèrent un cheval si gravement que le vétérinaire ordonna son abattage.

Je saisiss cette occasion pour remercier la Cie d'assurance « la Winterthur » auprès de laquelle « La Romande » est réassurée, et qui par l'entremise de son représentant à Neuchâtel, M. A. Berthoud a répondu avec bienveillance aux demandes d'indemnité présentées.

*Assurances vol et déprédati*ons. — Deux cas provenant du Jura restaient en suspens au 1er janvier 54 et huit nouveaux cas se sont produits pendant l'année. Trois cas n'ont pas été pris en considération, vu qu'il s'agissait de dégâts provenant de force majeure, inondations, tempêtes. Les autres cas ont été indemnisés, soit trois dans le canton de Vaud et un dans le Jura. Il reste un cas en suspens dans le canton de Genève.

Je recommande à chaque apiculteur romand possédant plus de 10 ruches de verser dès le début de l'année en cours les surprimes prévues afin de ne pas avoir la désagréable surprise de voir l'indemnité à laquelle ils auraient droit en cas de sinistre réduite dans de fortes proportions. D'autre part l'obligation qu'ils ont de déposer une plainte pénale contre inconnu immédiatement après la constatation du sinistre doit être observée, cela facilitera grandement les recherches de la police qui se révèlent dans la plupart des cas extrêmement difficiles.

Je remercie MM. les inspecteurs cantonaux qui par des renseignements précis ont dans plusieurs cas facilité ma tâche.

Broquet.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† LÉON JAQUIER

Le 23 janvier écoulé, au soir, nous avons appris le décès subit de M. Léon JAQUIER, municipal et ancien syndic d'Yverdon, à l'âge de 59 ans.

M. Jaquier ne fut pas seulement un dynamique administrateur, il fut aussi

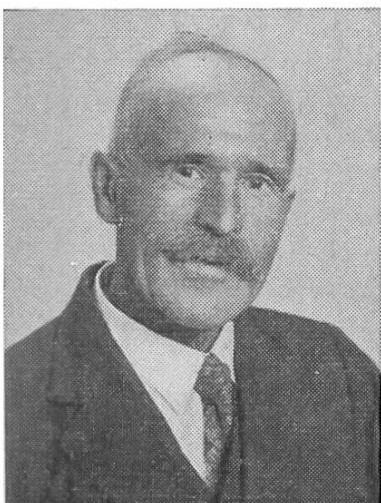
un ami de la nature, un passionné de l'apiculture. Son apier, sis au Moulinet, rière Montagny, formé d'une trentaine de colonies, était conduit avec maîtrise, faisant honneur à son oncle M. Jaquier, à Bussigny, dont il fut l'élève.

Pendant plusieurs années notre collègue a participé à nos assemblées de section, puis la multiplicité de ses fonctions, ne lui laissant que quelques loisirs, ses moments de détente, étaient consacrés à ses abeilles. La mélopée du rucher devait agir comme un baume neutralisant et bienfaisant sur son tempérament.

A Mme Jaquier, sa veuve éplovée, encore en convalescence, à sa famille endeuillée, les apiculteurs de la section de Grandson et Pied du Jura vous prient de recevoir l'expression de leur profonde sympathie chrétienne.

Pour le Comité : U. Clément de Coppet.

† PAUL DUTOIT



Notre section, à nouveau, est en deuil.

Le 4 mars 1955, un imposant cortège de parents, d'amis ont rendu les ultimes hommages à M. Paul DUTOIT qui s'est éteint à l'âge de 80 ans, après une courte maladie.

Né en 1875, à Sermuz, notre collègue a joué un rôle éminent dans sa chère commune de Gressy. Dans sa belle propriété de Sermuz, ancienne seigneurie bernoise, il a dirigé son domaine selon des méthodes intelligentes et rationnelles, sans donner prise aux théories modernes souvent inaptes à notre sol et à notre climat.

Agriculteur avisé, progressiste, réfléchi, M. Dutoit avait comme violon d'Ingres les abeilles et la volaille racée.

A l'époque où les dents-de-lion remplissaient abondamment les hausses, son rucher fut prospère, l'insecte aimé étant soigné avec amour..

Au cours de sa longue carrière apicole, notre collègue eut à lutter contre les maladies des abeilles, mais jamais son courage et ses espoirs ne furent pris en défaut. Dernièrement encore il avait fait construire deux ruchers-pavillons pour chacun de ses petits-fils, l'un d'eux habitant Pomy, l'autre Sermuz.

H. Dutoit fut dans sa famille, dans son village et dans sa paroisse le citoyen que l'on respecte et que l'on aime. Il était avant tout un modeste, d'une grande bonté de cœur.

Il y a trois ans, M. Dutoit avait reçu de la Société romande d'apiculture le gobelet traditionnel pour 35 ans de sociétariat. Toujours aimable, souriant, sa présence était appréciée dans toutes les assemblées de la section.

En ce jour de deuil, nos pensées vont tout particulièrement à Mme Dutoit, son épouse, à ses fils, à sa fille et à toute sa parenté, au nom des apiculteurs de la section de Grandson et pied du Jura, nous leur présentons l'expression de notre sympathie chrétienne.

U. Clément de Coppet.

Communiqués

COTE NEUCHATELOISE

Nous nous permettons d'attirer l'attention de nos membres sur le communiqué ci-après au sujet de l'augmentation du taux de prime de l'assurance mutuelle obligatoire contre les maladies des abeilles.

Pour le comité :

*Le président, Ed. Auberson
Vauseyon-Neuchâtel, tél. 5 16 29.*

*Le caissier, W. Keiser
Peseux, Carrels 19, tél. 8-14 42.*

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE OBLIGATOIRE CONTRE LES MALADIES DES ABEILLES, DU CANTON DE NEUCHATEL

Chers apiculteurs, apicultrices,

L'assemblée générale annuelle de la Fédération Neuchâteloise d'Apiculture, du 29 janvier 1955 ayant ratifié la proposition du conseil d'administration de la caisse, nous tenons à vous informer que le taux de prime pour 1955 sera de *fr. 1.— par ruche*, au lieu de 80 ct. réclamés en 1954. Nous regrettons, comme vous, cette nouvelle augmentation devenue inévitable par suite des frais élevés du traitement obligatoire contre l'acariose, imposé par l'Office vétérinaire fédéral à Berne. En 10 ans, le capital de notre institution a baissé de plus de 50 % par suite de l'indemnisation de gros sinistres et des frais occasionnés par le traitement obligatoire au Folbex appliqué par étapes dès 1953. Le dernier tiers du canton (Montagnes neuchâteloises et Val de Travers) sera traité cette année et provoquera un nouveau déficit à la caisse. Le coût du traitement (feuilles de Folbex et indemnisation des inspecteurs chargés de l'application obligatoire du traitement) s'élève à *fr. 2,40 environ par ruche traitée*, sans compter les autres frais généraux occasionnés à notre caisse par ces mesures préventives et sanitaires. Dès que les déficits répétés seront amortis, le taux de prime sera réduit au strict minimum.

Nous espérons que vous ferez preuve de compréhension en *versant de bonne grâce à l'inspecteur du bétail chargé du recensement des ruches la prime correspondant au nombre exact de vos ruches occupées à la date du recensement*. Nous vous en remercions à l'avance en son nom et au nôtre.

En vous souhaitant bonne récolte pour 1955, nous vous prions de croire, chers apiculteurs-apicultrices, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du conseil d'administration :

Le président,
Louis Loup, Fleurier.

Le caissier,
W. Keiser, Peseux.

FÉDÉRATION JURASSIENNE DES SOCIÉTÉS D'APICULTURE

Il est rappelé à tous le membres des sections Jurassiennes, soit : Ajoie Clos du Doubs, Jura nord, Erguel-Prévôté, Franches-Montagnes et Pied du Chasseral, de bien vouloir s'acquitter de la cotisation d'assurance loque et noséma, soit fr. 0,30 par colonie pour l'année 1955. Afin de faciliter le travail du caissier et s'éviter les frais de remboursements, chacun est prié d'utiliser le bulletin de versement du compte de chèques IVb 1398 qu'il vient de recevoir à cet effet.

Pour rappel : l'art. 7 du règlement de la caisse noséma précise que tout membre qui n'accomplirait pas ses obligations financières perd tous ses droits aux prestations éventuelles de la caisse d'entraide. Celui qui n'a assuré qu'une partie de ses ruches ne touchera aucune indemnité.

Le caissier de la F.J.S.A.

SECTION JURA-NORD

Nous rappelons à nos membres que la société organise un cours général d'apiculture comprenant trois séances sous la direction compétente de M. Joseph Etique, maître d'apiculture à Courtemelon.

Programme. Avril : Préparation du rucher au printemps en vue de la récolte. Juin : L'essaim-logement, soins à l'essaim et à la souche. Essaims artificiels. Juillet-août : Récolte du miel, extraction, logement et vente. Mise en hivernage.

Les inscriptions pour le cours sont à adresser au président, M. L. Gassmann, Courrendlin, tél. 3 52 07, jusqu'au 10 avril 1955. Les intéressés seront renseignés directement quant à la date et le lieu de la première séance qui se tiendra, de préférence, un samedi après-midi. Une modeste finance de cours sera perçue.

Le Comité.

ASSOCIATION ROMANDE DES APICULTEURS-ÉLEVEURS

Sortie de printemps :

Visite des élevages Gaetano Piana, à Castel San Pietro (près Bologne)

Selon décision de l'Assemblée générale du 19 février 1955, le comité a mis sur pied le programme de visite des installations de M. Piana, un des plus grands éleveurs d'Italie.

Cette sortie durera trois jours, soit du 30 avril au 2 mai. Rendez-vous à Lausanne le 30 avril à 8 h. 10 du matin. Le prix de la course soit train, restauration et couche revient à 100 fr. par personne. Chaque participant devra avoir un passeport suisse valable sans visa. Le comité invite les membres de l'Association ainsi que tous les membres de la Romande que la chose intéresse.

S'inscrire d'ici au 20 avril, dernier délai, auprès de M. *Marcel Molleyres*, président, *Saint-Imier* (J. b.). Téléphone No 039 / 4 16 76.

Pour les membres de l'Association, une circulaire suivra.

M. M.

Comptes rendus

SECTION D'APICULTURE DE GRANDSON ET PIED DU JURA

Comme de coutume, notre section a tenu son assemblée générale le 16 janvier, dans la belle salle du Café du Commerce, à Grandson.

A 14 h. 30, 50 membres et quelques dames sont présents. La séance est ouverte par notre très distingué président, M. Numa Clément.

Après les salutations d'usage, le président invite les membres présents à se lever pour honorer la mémoire des membres décédés, durant l'année 1954, ce sont : MM. Mayor Arnold, Novalles, président d'honneur de la section et la Romande, Thibaud François, Concise ; Jeanmonod Henri, Concise ; Bettex Armand, Ursins.

La parole est au secrétaire pour lecture des procès-verbaux de l'année 1954, une petite erreur est signalée au procès-verbal de la séance du 17 janvier 1954, sur la question du traitement contre l'acariose entre les cantons de Neuchâtel et Vaud au printemps 1954, correction faite de suite et ils sont adoptés à l'unanimité.

M. le président donne lecture de son rapport sur les manifestations de l'année écoulée, rapport dans lequel rien n'est oublié ; M. Besse Edouard, vice-président, remercie notre président au nom de l'assemblée et demande l'approbation de celui-ci, ce qui est fait à l'unanimité.

Notre caissier, M. Clerc Edouard donne lecture des comptes et reçoit les félicitations des vérificateurs pour la bonne tenue de ses comptes.

MM. Curti et Simond inspecteurs régionaux donnent connaissance de l'état sanitaire des ruchers de la section, M. Gloor est absent pour cause de maladie.

Ensuite, c'est la question du traitement au moyen des bandes fumigènes Foltex contre l'acariose. Quelques membres proposent et insistent pour que le comité se mette en relation avec notre inspecteur cantonal, ce qui est accepté à l'unanimité.

L'acte final de la journée est la traditionnelle tombola qui réjouit plusieurs de nos membres et d'autres un peu moins.

Le secrétaire.

COTE NEUCHATELOISE

La Côte neuchâteloise a tenu son assemblée annuelle le 23 janvier au local habituel à Neuchâtel, sous la présidence de M. Werner Stern, vice-président.

Après la lecture du procès-verbal qui fut adopté, le comité fut réélu au complet. Ce sont : MM. Auberson Ed, président, et Keizer Willy, caissier ; vice-

président, M. Stern Werner ; membres adjoint, MM. Jeandupaux Marc, Theynet André, Curvit Emile et Pingeont Jean-Louis.

Les vérificateurs sont MM. Tripet Paul et Gobeau. Suppléant Béguin Jacques.

Délégués à la Fédération : MM. Auberson, Blaser, Béguin Benjamin, Keiser et Curvit.

Délégués à la Romande : MM. Auberson, Keiser, Béguin. Suppl. Veillard.

Caisse : M. Keiser nous a donné tous renseignements au sujet de la caisse. Comme par le passé, les comptes sont bien présentés. Aussi ceux-ci sont-ils approuvés avec remerciements au caissier.

La cotisation pour 1956 reste à 10 fr.

L'assemblée a ratifié la décision du comité qui a demandé de prendre 6 parts de Fr. 50.— pour la Coopérative des miels.

Il est proposé pour cette année deux sorties d'un but pratique : 1. Chez M. Chervet Albert, à Neuchâtel. 2. Chez M. Bindith, à Boudry.

Les membres de la Côte neuchâteloise expriment le désir que le canton de Berne fasse aussi le traitement contre l'acariose.

E. Veillard, secr.

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LAUSANNE

Dimanche 23 janvier, les apiculteurs lausannois se pressaient dans la grande salle des Vignerons pour l'assemblée générale de 1955.

Durant de nombreuses années les séances avaient lieu à l'Ecole Normale ; la tradition est ainsi rompue. Souhaitons que ce changement rende nos réunions plus accueillantes et plus familières.

Nous déplorons l'absence de notre cher président, M. Chabanel, retenu par la maladie. Tous nous lui souhaitons une prompte guérison.

C'est donc à M. Subilia, vice-président, qu'échoit l'honneur de présider cette assemblée. Après la bienvenue habituelle, spécialement aux dames nombreuses dans l'assistance, les opérations statutaires sont rapidement liquidées : le procès-verbal de l'assemblée d'été à Monthey, la lecture des comptes présentés par M. Grenier, notre dévoué caissier, rapport de la commission de vérification et propositions individuelles.

Cinq décès sont à déplorer au cours de l'année ; l'assemblée se lève en signe de deuil.

Quelques recrues viennent combler les vides, ce qui porte l'effectif à 257 membres.

Le rapport présidentiel est un modèle du genre et relate les faits saillants de l'année écoulée, les joies et les peines comme les espoirs quelquefois déçus.

Les orages fréquents arrêtèrent plusieurs fois la miellée si bien partie, et la récolte ne fut abondante qu'au pied du Jura seulement.

Le beau rapport de M. Chabanel invite les apiculteurs à avoir confiance dans l'avenir. Les abeilles elles-mêmes ne sont-elles pas le symbole de l'espérance.

L'heure avance et M. Subilia a l'honneur de présenter le conférencier de ce jour, M. le Dr Bosset, bactériologue et chimiste, doublé d'un apiculteur, qui vient nous éclairer sur un sujet actuel : « la gelée royale et ses effets physiologiques ».

Cet exposé très documenté est le fruit de longues recherches scientifiques, il démontre clairement le pouvoir merveilleux de la gelée royale, mais il reste cependant sceptique quant à sa valeur thérapeutique et pharmaceutique. La réclame effrénée qui est faite, surtout à l'étranger, autour de ce produit est le plus souvent poussée par un esprit de lucre et les résultats obtenus sont loin d'être concluants. Les apiculteurs doivent rester avant tout des producteurs de miel, produit apprécié depuis la plus haute antiquité. En s'improvisant fabri-

quants de produits pharmaceutiques, ils risquent de passer un jour pour des charlatans.

M. le Dr Bosset répondit aux innombrables questions qui lui furent posées, avec autant de courtoisie que de compétence. Et c'est dans les applaudissements que se termina cette belle assemblée.

J. A.

Convocations

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'APICULTURE

Réunion mensuelle, lundi 18 avril, à 20 h. 30 précises, au local, Rue Cornavin 4.

Sujet: Préparation des colonies, comment les développer en vue de la récolte.
Renseignements et instructions au groupement d'éleveurs.

Le Comité.

N.-B. — La date de cette réunion est déplacée en tenant compte des fêtes de Pâques.

SECTION MONTAGNES NEUCHATELOISES

Réunion amicale, Buffet de la Gare, Le Locle, le lundi 4 avril 1955.
Discussion, préparation année apicole.

Pour le Comité : Paul Leuba.

SECTION DE LAUSANNE

Réunion amicale mensuelle : samedi 23 avril 1955 à 20 h 30 au local habituel, rue Pichard 20, Lausanne.

Sujets : agrandissement des habitations, renouvellement des cadres ; pose des hausses, miel en sections. *Le Comité.*

Le Comité.

Nous vous offrons **ESSAIMS NATURELS**
de pure race italienne avec certificat de santé, au prix du jour. Envoi
contre remboursement. Adressez-vous à
VOSTI SILVIO, Sotto isp. apiari, GERRA PIANO, Tessin, gare Riazzino.

LUZERNE ARBORESCENTE, fleurs or, mellifères. Sadi II, rue Alberti, Nice.
Document Fr. 100.— français.

A VENDRE rucher démontable, système Bürki, avec 16 ruches vides, en bon état. S'adresser à Mertenat Georges, Soyhières, Tél. (066) 3 01 23.

Producteur GELÉE ROYALE, travaillerait au pourcentage, d'avril à septembre, chez apiculteur possédant important rucher. B. CLAP, apiculteur, Bagnols-sur-Cèze, Gard, France.

POUR LA PROTECTION des piqûres d'abeilles APIFUGO
POUR LA GUÉRISON des piqûres d'abeilles APIFUGO
ON NE S'APPROCHE des abeilles qu'avec APIFUGO

APIFUGO, liquide en flacons ou comme crème en tubes, s'achète dans des magasins pour
apiculture, dans des pharmacies ou drogueries, ou directement chez
ATA S.A., Fabr. de prod. chim., THALWIL

Grand succès et merveilleux développement printanier avec le
CANDI MELLIFÈRE RITHNER

livré sur cadres :

Hausse DB et DT environ 2,5 kg. Burcki corps environ 3,5 kg.
1/2 corps DB et DT environ 1,7 kg. Burcki Hausse environ 1,5 kg.

Tous autres systèmes à partir de 20 kg.

au prix de fr. 2,80 le kg. - au prix de fr. 2,60 par 20 kg. (cadres compris)

2 kg. 4 1/2 kg. 9 kg.

Farine de Soya en paquets de :

fr. 5.— fr. 10.80 fr. 21.—

(Mode d'emploi joint à chaque envoi)

ÉTABLISSEMENTS RITHNER, CHILI-MONTHEY (Valais) Téléphone (025) 421 54

A VENDRE

pour raison de santé et surnombre,

20 à 30 colonies logées en Dadant-Blatt, à choix sur 50. Habitations en excellent état. Livrées avec matelas, matelas nourrisseur, hausse bâtie. Reines sélectionnées. Excellentes colonies en plein rapport. L'état sanitaire du rucher est contrôlé chaque année par l'inspecteur des ruchers. Prix dès Fr. 130.—, 20 nuclei sur 3, 4 et 5 rayons, reines 54, sélectionnées ; livrables dès la mi-avril. Matériel divers : ruchettes à 6 cadres, cadres vitrés, extracteur pour 8 rayons de hausse, bidons, etc. S'adresser à **M. Soavi**, apiculteur, GINGINS, Vd, téléphone (022) 9 93 56.

Huguenin frères médailleurs
& Cie S. A. Le Locle



REINES HIVERNÉES. Sauvez et remérez vos colonies orphelines ; je suis en mesure de fournir dans le crt. du mois quelques belles reines hivernées 1954. Également 3 colonies avec reines du pays 1954, logées en ruche suisse, bloc de 3 ruches accouplées et couverture ETERNIT, état de neuf. **M. Méan-Kunz**, apiculteur-éleveur, **Vers-chez-Perrin, Payerne**. Tél. (037) 6 20 63.